L’aide médicale d’État bientôt payante ?

13/08/2010 à 12h31

La ministre de la Santé veut instaurer une « participation forfaitaire » à l’AME, réservée aux sans-papiers pauvres. Inquiètes, les associations dénoncent une réforme « dangereuse ».

La déclaration est passée presque inaperçue. Le 16 Juin dernier, alors qu’elle est auditionnée par le Sénat dans le cadre du rapport de gestion pour l’année 2009, la ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, déclare : «Je ne suis pas contre une participation forfaitaire du bénéficiaire adulte de l’AME et je compte la proposer dans le prochain projet de loi de finances», soit dès 2011.

Créée sous la IIIe République, en 1893, l’aide médicale d’État a été rénovée en 2000, la majorité de ses bénéficiaires étant alors réorientés vers la couverture maladie universelle (CMU). Depuis, l’AME est exclusivement réservée aux étrangers en situation irrégulière gagnant moins de 634 euros par mois. En clair : les sans-papiers pauvres, qui sont 210 000 à en bénéficier aujourd’hui. Trop, selon Roselyne Bachelot qui dénonce la «spectaculaire augmentation des dépenses» de cette aide (300 millions d’euros de plus entre 2007 et 2010, d’après le ministère). En cause, explique la ministre : « L’évolution du nombre des bénéficiaires, (due) notamment à l’augmentation de 20 % des déboutés du droit d’asile qui deviennent éligibles à l’AME», «l’augmentation des séjours pour pathologies graves» ou encore « l’amélioration de la gestion des droits par les établissements de santé et l’assurance maladie » (sic). La solution ? Faire payer les bénéficiaires de l’AME grâce à une « contribution forfaitaire ».

L’Humanité

(Merci à Français Moyen)